

DÉCISION DU MAIRE N° 2025/11/156

Objet : 156 - Fourniture et pose de 8 prises guirlandes - Route de ROULLOURS et Rue SANTIANO

La Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 21 février 2024 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Considérant l'absence de prises sur plusieurs candélabres situés route de Roullours et rue Santiano à Vire Normandie (14500) et la nécessité d'en installer,

Vu la proposition de travaux faite par le SDEC Energie pour la fourniture et pose de 8 prises guirlandes route de ROULLOURS et rue SANTIANO et aux termes de laquelle :

- La construction des ouvrages nécessaires sera réalisée par le SDEC Energie ;
- La contribution de la commune s'élève à la somme de **1055.16 €** correspondant au montant du devis de **1808.84 € TTC** pour ces travaux, déduction faite de la part du financement assurée par le SDEC Energie.

Décide

- De donner son accord à la signature d'un acte d'engagement pour la fourniture et pose de 8 guirlandes route de Roullours et rue Santiano pour un montant de **1 055.16 € T.T.C.**

Fait à Vire Normandie, le 05 novembre 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20251110-156-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/11/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



La Maire de VIRE NORMANDIE,



Nicole DESMOTTES

La Maire de VIRE NORMANDIE

Décision du Maire n°2025/11/156 du 05 novembre 2025

